

PROGRAMME DE FORMATION

Homéopathie – niveau 2

OBJECTIFS	Permettre aux stagiaires de faire connaissances avec les outils complémentaires « Le répertoire homéopathique » et « La matière médicale »
PRE REQUIS	Avoir effectué le niveau 1.
PUBLIC :	Exploitants Agricoles – Conjointes Collaborateurs – Aides Familiaux – Cotisants solidaires et salariés agricoles ayant effectué le niveau 1 au plus tôt 6 mois avant le niveau 2.
LIEU :	Lattes
DATES :	Prochaine session avril/mai 2012
CONTACTS :	Sylvie GINISTY TEULON ☎ 04.67.20.88.54 Jennifer LEBLOND ☎ 04.67.20.88.59 (inscriptions)
INTERVENANTS :	Sophie Valin <i>Vétérinaire</i>
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposé participatif, visite d'exploitation et étude de cas avec mise en application
DUREE :	7 heures
PRIX :	275€ (prise en charge partielle par votre fonds de formation et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault). Autre public : nous consulter
ATTESTATION	Une attestation est remise aux participants à la fin du stage.

1ère journée 7 heures sur le terrain

9 h 00 – 12h30 Intervenant : Sophie VALIN

Visite d'élevage

Reprise des bases du niveau I appliquées aux cas simples
Questions diverses sur les acquis du niveau I
Identification d'un cas complexe
Méthodologie d'interrogatoire en vue de la sélection d'un ou plusieurs remèdes

Pique-nique sur place (prévoir de l'amener)

13h30 – 17h00 Intervenant : Sophie VALIN

Principes de la technique de répertorisation
Mise en application sur le cas identifié
Utilisation de la matière médicale pour le choix du ou des remèdes

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Mas de Saporta – Maison des agriculteurs A – CS 10100 – 34875 LATTES cedex –
Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95 - leblond@herault.chambagri.fr

Mme, Mlle, M. _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel _____ Portable _____

Fax _____ mail _____

Date et lieu de naissance _____ Département : _____

Production principale _____

Participera à la formation :

Homéopathie Niveau II

16 février 2012

1^{er} mars 2012

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP)¹ : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCA2 Autre fonds (à préciser)

Documents obligatoires à joindre :

▶ **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
 - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds formation VIVEA ²
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
 - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
 - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

▶ **Pour les salariés :**

- ✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____ le _____

Signature _____



¹ Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

² Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation»